

BATIGERE NORD-EST

Assemblée Générale
du 15-06-2011

Rapport
annuel 2010



réseau
Batigère

Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2011

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de la Société et soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SOMMAIRE

Rapport du Conseil d'Administration	P 2 à 4
Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	P 5
Bilan au 31 décembre 2010	P 6-7
Compte de résultat comparatif	P 8-9
Extrait du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	P 10
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	P 11-13
Résolutions	P 14

COMPTES DE L'EXERCICE 2010

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2010 qui vous sont présentés, ont été établis conformément à l'instruction No 92-10 TO du 27 avril 1992, à son avenant No 98-5 TO du 6 avril 1998, ainsi qu'à son avenant modificatif applicable au 1er janvier 2005 issu des règlements du CRC No 2006-06 relatif aux passifs, No 2002-10 et 2003-07 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ainsi qu'au règlement CRC No 2004-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs. Les règles applicables et l'incidence des changements de méthodes comptables sur le compte de résultat sont explicitées dans l'annexe pour chaque poste concerné.

L'arrêté des comptes 2010 de BATIGERE NORD-EST fait ressortir un bénéfice net de 11 575 594 €.

Situation Financière :

La situation financière de BATIGERE NORD-EST au 31 décembre 2010 se caractérise, d'une part, par une trésorerie de 58 M€ présentant un ratio de plus de 8 mois de loyers quittancés et d'autre part, d'un endettement à long et moyen terme de 690 M€.

Analyse du compte de résultat

Le résultat courant s'établit à 1 331 K€ en 2010 contre une perte de 3 258 K€ au terme de l'exercice passé. Celui-ci se décompose en un résultat d'exploitation de 18 743 K€ (en augmentation de 2 614 K€) et un résultat financier sous forme de perte de 17 412 K€ (perte en diminution de 1 975 K€).

Les éléments significatifs de l'exercice clos au 31 décembre 2010 sont :

Au niveau du résultat d'exploitation :

Les charges d'exploitation, hors charges récupérables et opérations d'aménagement, et rajouté de la participation des salariés aux résultats, augmentent de 1 679 K€ et s'élèvent à 74 616 K€ contre 72 937 K€ en 2009.

Le poste entretien enregistre une diminution de 628 K€ pour le gros entretien et de 414 K€ pour l'entretien courant.

Les impôts fonciers ont, quant à eux, progressé de 216 K€, tandis que les créances devenues irrécouvrables se sont accrues de 95 K€.

Le poste salaires, charges sociales et participation, a diminué de 740 K€.

Les autres charges et frais de fonctionnement sont en diminution de 647 K€.

Les dotations aux amortissements s'accroissent de 499 K€.

La dotation à la provision pour gros entretien est assise sur un plan triennal d'entretien du patrimoine validé par la direction de votre Société. Ce poste enregistre une augmentation de 178 K€.

Enfin, la dotation pour créances douteuses progresse et s'établit à 4 204 K€, et les dotations pour provisions liées au personnel (retraite et médaille du travail) se montent à 1 341 K€.

Les produits d'exploitation, hors charges récupérées et opérations d'aménagement, s'accroissent de 4 492 K€ pour atteindre 94 637 K€ contre 90 145 K€ en 2009.

Cette variation s'explique d'abord par une augmentation du chiffre d'affaires (loyers quittancés, indivision de Metz Sainte Croix comprise) de 2 321 K€ passant de 79 920 K€ en 2009 à 82 241 K€ en 2010, enregistrant les mutations de patrimoine intervenues, les différentes mises en service et l'impact de la vacance en exploitation d'une part ainsi que les augmentations de loyers autorisées par le Conseil d'Administration d'autre part.

La production immobilisée suit le rythme de notre activité de maîtrise d'ouvrage et enregistre les coûts relatifs à la conduite d'opérations et aux frais administratifs liés au montage d'opérations et au portage financier de ces opérations. Elle s'élève à 2 880 K€ contre 4 171 K€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 1 291 K€.

Les reprises sur provisions et transferts de charges, soit 8 299 K€, constituent l'autre composante essentielle des produits d'exploitation.

Les « autres produits » enregistrent le versement de la redevance sur baux emphytéotiques passés avec la Société BATIGERE-SAREL et divers produits de gestion courante pour un montant de 395 K€ en augmentation de 176 K€ par rapport à l'exercice précédent et, également, des locations et prestations diverses pour un montant de 303 K€ (+52 K€ par rapport à 2009). Enfin, les subventions d'exploitation s'élèvent à 519 K€ en augmentation de 183 K€ par rapport à 2009.

Enfin les charges générées par les opérations d'aménagement et de vente de terrain se montent à -4 K€.

Concernant le résultat financier :

Les charges financières se réduisent de 3 823 K€ et se montent à 19 680 K€ en 2010 contre 23 503 K€ en 2009.

La charge financière sur emprunt et découverts bancaires s'élève à 18 542 K€ en diminution de 4 578 K€. Cette évolution résulte principalement de la baisse du livret A.

S'ajoutent à cette charge 1 123 K€ d'amortissements des intérêts compensateurs, 3 K€ de provisions sur titres et 12 K€ de moins value sur cession de valeurs mobilières.

Par ailleurs, les SWAPS de taux (fixe contre variable) en couverture d'emprunts ont dégagé une marge de taux négative de 1 017 K€ sur l'exercice 2010.

Les produits financiers diminuent de 1 848 K€ pour s'établir à 2 268 K€.

La rémunération des placements tributaires de l'évolution des taux sur les marchés financiers ainsi que du livret A ressort à 919 K€ (contre 1 193 K€ l'exercice précédent). Inclus dans ce montant, les SWAPS de taux en couverture des placements financiers ont généré une marge positive de 159 K€.

Les produits nets de cession de valeurs mobilières de placement se sont élevés à 54 K€ et les intérêts de retard quittancés aux locataires à 5 K€.

La facturation des intérêts concernant le patrimoine donné en bail emphytéotique est enregistrée dans le compte « transfert de charges financières » et s'élève à 1 268 K€.

Enfin, une reprise sur provision a été constatée et concerne la dépréciation des éléments financiers pour 22 K€ (en diminution de 57 K€).

Par ailleurs, en 2009, le boni de fusion comptabilisé en résultat avait contribué pour 1 012 K€ aux produits financiers.

Concernant le résultat exceptionnel :

Il s'élève à 10 244 K€ en 2010 contre 8 854 K€ l'année précédente avec une variation de 1 390 K€.

Il est principalement constitué du produit de cessions du patrimoine immobilier au profit essentiellement des locataires s'élevant à 12 110 K€, diminué de leur valeur nette comptable pour 2 850 K€, des frais de commercialisation de logements et autres frais liés aux ventes qui s'élèvent à 932 K€. La plus-value nette s'établit donc à 8 328 K€ contre 8 004 K€ en 2009, soit une hausse de 324 K€.

Par ailleurs, le montant de la quote-part de subventions rapporté au résultat s'élève à 2 783 K€ en 2010 contre 3 296 K€ en 2009, soit une diminution de 513 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Au sujet des démolitions, les travaux comptabilisés en 2010 s'élèvent à 67 K€ auxquels s'ajoute une dotation aux provisions pour travaux de 277 K€. En contrepartie, vient s'imputer un montant de subventions de 49 K€.

D'autre part, la valeur nette comptable des composants remplacés ou démolis représente une perte de 445 K€ en 2010 (contre 88 K€ en 2009).

D'autre part, la charge de travaux liés à des sinistres enregistrée en charges exceptionnelles s'établit à 716 K€ en 2010 (672 K€ en 2009) en regard d'un produit d'indemnité d'assurance de 850 K€ (703 K€ en 2009).

Les principales autres charges exceptionnelles à mentionner sont : la participation aux travaux d'aménagement de quartier à Essey-lès-Nancy et divers autres travaux pour 117 K€ ; une perte exceptionnelle concernant une opération abandonnée pour 112 K€ ; une perte de 43 K€ concernant les pertes des acomptes de charges de copropriétés lors de ventes de logements ; le paiement pour 24 K€ d'une condamnation au titre d'un litige, intégralement compensé par la reprise de la provision constatée lors des exercices antérieurs.

Analyse du bilan

L'analyse du bilan établi au 31 décembre 2010 fait ressortir les éléments suivants :

• A l'actif :

Une évolution positive de 29 472 K€ de l'actif immobilisé net résultant des comptabilisations principalement des travaux de restructuration, de constructions neuves et de remplacements de composants pour 54 506 K€, de l'imputation de coûts internes et de frais financiers sur ces mêmes opérations à concurrence de 2 880 K€, de transfert du compte de stock pour 393 K€, des amortissements et dépréciation pratiqués pour 24 953 K€, des reprises opérées au compte de dépréciation des immobilisations pour 49 K€ et des cessions ou mises hors service nettes pour 3 295 K€. Les immobilisations financières ont, pour leur part, diminué de 108 K€. Cette variation résulte d'une diminution de 246 K€ du poste « dépôts et cautionnements reçus » et des prêts au personnel qui enregistrent des remboursements à hauteur de 17 K€. A contrario, une souscription à l'augmentation de capital de la SA HLM Présence Habitat à hauteur de 155 K€ a été réalisée.

L'actif circulant présente une augmentation de 7 801 K€ pour atteindre 92 616 K€. Cette évolution provient essentiellement de l'augmentation des disponibilités. A fin 2010, le poste « valeurs mobilières de placement » s'élève à 24 038 K€ et les disponibilités à 34 008 K€.

• Au passif :

Les capitaux propres de votre Société, avant affectation du résultat, s'établissent, au 31 décembre 2010, à 228 969 K€ en augmentation de 16 870 K€. Cette hausse est due au résultat du présent exercice pour 11 575 K€ et à la variation des subventions nettes pour 5 295 K€ (notifications nouvelles de subventions pour 8 078 K€, reprises pour 2 783 K€).

Les provisions pour risques et charges s'établissent à 4 966 K€.

L'augmentation des dettes de 18 918 K€ observée est générée par une augmentation des dettes financières de 24 531 K€ (due aux débloques de fonds pour 53 350 K€, aux remboursements opérés pour 32 368 K€,

à la baisse des intérêts courus et compensateurs pour 3 556 K€, à une hausse des concours bancaires courants de 6 962 K€, et à une augmentation des dépôts de garantie de 143 K€) et par une variation de - 5 613 K€ pour les dettes d'exploitation et les autres dettes (principalement les dettes sur immobilisations pour - 4 950 K€).

Décomposition du solde des dettes fournisseurs :

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 al. 1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition à la clôture de l'exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

- Inférieur à 30 jours = 6 520 K€
- Entre 30 et 60 jours = 3 643 K€
- Entre 60 et 90 jours = 533 K€
- Entre 90 et 120 jours = 213 K€
- Plus de 120 jours = 982 K€

■ PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de 11 575 594,22 € de la manière suivante :

- A la Réserve Légale : 578 779,71 €
- A la Réserve « Plus values nettes sur cessions » : 8 327 922,73 €
- A la distribution d'un dividende net de 0,01 € par action dont elle fixe la date de paiement à compter du 1er juillet 2011 : 153 723,76 €
- A la Réserve de prévoyance : 2 510 000,00 €
- Au compte report à nouveau : 5 168,02 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que le dividende distribué au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

Année	Dividende	
	Global	Par action
2007	171 155,60 €(*)	0,05 €
2008	171 155,60 €(*)	0,05 €
2009	-	-

* éligible à l'abattement de 40 %

■ RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 24 595 801,60 € et est divisé en 15 372 376 actions.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, la répartition entre les principaux actionnaires se ventile, au 31 décembre 2010, comme suit :

- 59,50 % pour la Société BATIGERE-SAREL
- 36,85 % pour CILGERE

Au sens de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2010, les salariés de BATIGERE NORD-EST ne détiennent aucune participation dans le capital de la Société.

■ PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2010, nous vous informons que notre Société détient les participations suivantes :

- 49,58 % du capital de la Société Coopérative LA MOSELLE MAISON FAMILIALE dont le siège social est 47 rue Haute Seille à 57000 METZ,
- 11,52 % du capital de la SA d'HLM BATIGERE ILE DE FRANCE, dont le siège social est 89 rue de Tocqueville à 75017 PARIS,
- 11,14 % du capital de la SA D'HLM PRESENCE HABITAT dont le siège social est 47 rue Haute Seille à 57000 METZ.

■ INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

1 - Conseil d'Administration

Les élections des Administrateurs représentant les locataires ont eu lieu dans les ESH entre le 15 novembre et le 15 décembre 2010. Selon les dispositions de la loi BORLOO du 1er août 2003, les représentants des locataires sont au nombre de trois au sein des Conseils d'Administration des ESH et participent aux Assemblées Générales.

Ainsi, le 25 novembre 2010, Mme Jeanne REDING représentant la CNL (Confédération Nationale du Logement), Mme Houria MEDDOUR représentant la CGL (Confédération Générale du Logement) et M. Robert GIOVANARDI, représentant la CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie) ont été élus représentants des locataires au Conseil d'Administration de la Société pour une durée de 4 années.

Renouvellement de mandats

Les mandats de M. Gérard REVERCHON, CILGERE et la VILLE de MONT-SAINT-MARTIN arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Conformément à l'article 10 des statuts, nous vous demandons, sur proposition de l'actionnaire de référence pour M. Gérard REVERCHON et CILGERE, et sur proposition des actionnaires visés au I-4° de l'article L 422-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation pour la VILLE de MONT-SAINT-MARTIN, de les renouveler dans leurs fonctions pour une période de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

2 - Mandats et fonctions exercés

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons en annexe la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux.

■ INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS

• Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce :

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il a été conclu dix conventions donnant lieu à l'application de l'article L 225-38 du Code de Commerce. Elles figureront au rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

• Conventions visées à l'article L 225-39 du Code de Commerce :

La liste des conventions significatives portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à vos Commissaires aux Comptes.

Au terme de ce rapport, le Conseil d'Administration souhaite vous associer aux remerciements qu'il adresse au personnel qui, par son travail et son dévouement, a contribué aux résultats qui vous sont présentés.

Le Conseil d'Administration

Résultats des 5 dernières années

	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	5 476 979	5 476 979	5 476 979	24 595 802	24 595 802
- Nombre d'actions ordinaires existantes	3 423 112	3 423 112	3 423 112	15 372 376	15 372 376
- Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
• Par conversion d'obligations					
• Par exercice de droit de souscription					
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	28 047 145	30 397 884	32 171 081	81 310 924	82 240 675
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	20 691 116	15 154 128	10 828 464	32 752 101	38 507 596
- Impôts sur les bénéfices				3 442	
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	12 239 060	7 259 592	2 337 104	5 595 518	11 575 594
- Résultat distribué	171 156	171 156	171 156	0	153 724
III. RÉSULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	6,04	4,43	3,16	2,13	2,50
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,58	2,12	0,68	0,36	0,75
- Dividende attribué à chaque action	0,05	0,05	0,05	0,00	0,01
IV. PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	115	117	120	263	271
- Montant de la masse salariale de l'exercice	3 197 686	3 302 600	3 832 875	8 236 289	8 108 971
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	1 389 359	1 570 432	1 682 888	5 109 402	4 758 987

(*) : Ensemble des personnes ayant un contrat de travail - dont : 18 C.D.D - 22 contrat spéciaux

(**) : d'euro pour actions détenues

Bilan au 31 décembre 2010

ACTIF	EXERCICE 2010			EXERCICE 2009
	BRUT	AMORT. et PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 548 844,24	1 396 126,91	3 152 717,33	3 400 170,65
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
- Terrains	130 182 753,32	0,01	130 182 753,31	124 635 387,21
- Constructions	976 463 077,13	334 346 589,37	642 116 487,76	620 701 206,42
- Autres immobilisations corporelles	3 077 531,64	2 481 311,41	596 220,23	780 110,43
- Immobilisations en cours	111 814 950,88		111 814 950,88	108 765 860,04
	1 221 538 312,97	336 827 900,79	884 710 412,18	854 882 564,10
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
- Participations	4 063 488,44		4 063 488,44	3 907 528,04
- Autres titres immobilisés	1 460 862,35		1 460 862,35	1 460 862,35
- Prêts	40 585,77		40 585,77	58 160,03
- Autres immobilisations financières	157 567,50		157 567,50	404 494,07
	5 722 504,06	0,00	5 722 504,06	5 831 044,49
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 231 809 661,27	338 224 027,70	893 585 633,57	864 113 779,24
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
- Terrains à aménager	179 029,98	57 041,67	121 988,31	422 389,89
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	5 404 751,64		5 404 751,64	4 762 165,65
CRÉANCES				
- Créances clients et comptes rattachés	11 235 035,39	4 203 603,00	7 031 432,39	7 489 714,09
- Autres créances	22 011 942,84		22 011 942,84	24 376 279,32
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	24 041 304,36	3 392,71	24 037 911,65	36 716 867,96
DISPONIBILITÉS	34 008 183,26		34 008 183,26	11 048 079,48
TOTAL ACTIF CIRCULANT	96 880 247,47	4 264 037,38	92 616 210,09	84 815 496,39
COMPTES DE RÉGULARISATION				
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	10 390,78		10 390,78	24 007,13
CHARGES A RÉPARTIR	4 595 134,00		4 595 134,00	5 718 080,24
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	4 605 524,78	0,00	4 605 524,78	5 742 087,37
TOTAL GÉNÉRAL	1 333 295 433,52	342 488 065,08	990 807 368,44	954 671 363,00

PASSIF	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL	24 595 801,60	24 595 801,60
PRIMES D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT	69 410 656,16	69 410 656,16
RÉSERVES		
- Réserve légale	827 473,80	547 697,92
- Réserves statutaires et contractuelles	4 584 054,10	7 272 797,50
- Autres	56 503 983,27	48 499 498,22
REPORT À NOUVEAU	0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	11 575 594,22	5 595 517,53
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	61 471 783,59	56 177 173,93
TOTAL CAPITAUX PROPRES	228 969 346,74	212 099 142,86
PROVISIONS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
- Provisions pour gros entretien	3 103 000,00	2 890 238,12
- Provisions pour risques et charges	1 863 053,28	1 595 057,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 966 053,28	4 485 295,12
DETTES		
- Participations des employeurs	46 303 893,37	48 139 025,77
- Empr. & Dettes auprès des établ. de crédit	631 112 464,33	603 098 067,33
- Dépôts et cautionnements reçus	5 452 743,45	5 309 795,64
- Emprunts & dettes financières diverses	33 597 026,14	31 833 015,20
- Intérêts courus	7 495 521,79	9 928 572,54
- Intérêts courus - intérêts compensateurs	4 595 134,00	5 718 080,24
- Clients créditeurs	1 255 426,82	1 946 564,37
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 090 296,87	11 938 950,42
- Dettes fiscales et sociales	5 069 305,63	5 853 363,24
- Dettes sur immob. et comptes rattachés	4 930 020,31	9 879 695,56
- Autres dettes	1 805 627,57	2 143 371,16
TOTAL DETTES	754 707 460,28	735 788 501,47
COMPTES DE RÉGULARISATION		
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	2 164 508,14	2 298 423,55
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	2 164 508,14	2 298 423,55
TOTAL GÉNÉRAL	990 807 368,44	954 671 363,00

Compte de résultat comparatif

CHARGES	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009	VARIATIONS
CHARGES D'EXPLOITATION			
- Achats et charges externes	41 015 804,97	43 060 203,92	-2 044 398,95
- Impôts, taxes et versements assimilés	11 658 989,80	11 096 360,00	562 629,80
- Salaires et traitements	8 108 970,81	8 236 289,08	-127 318,27
- Charges sociales	3 695 031,28	4 096 949,33	-401 918,05
- Dotations aux amortissements et provisions :			
• sur immobilisations : dotations aux amortissements	24 953 380,05	24 453 357,05	500 023,00
• sur actif circulant : dotations aux provisions	4 203 603,00	1 615 189,01	2 588 413,99
• pour risques et charges : dotation aux provisions	3 233 667,00	2 524 509,50	709 157,50
- Autres charges	435 360,78	445 874,43	-10 513,65
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	97 304 807,69	95 528 732,32	1 776 075,37
CHARGES FINANCIÈRES			
- Intérêts et charges assimilés	18 541 729,04	23 119 731,45	-4 578 002,41
- Charges nettes/cess.valeurs mobil. de placement	12 000,00	882,33	11 117,67
- Intérêts compensateurs	0,00	0,00	0,00
- Dotations aux amortissements et provisions	1 126 338,95	382 917,21	743 421,74
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	19 680 067,99	23 503 530,99	-3 823 463,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
- Sur opérations de gestion	934 716,09	956 344,16	-21 628,07
- Sur opérations en capital	4 408 476,61	3 564 218,57	844 258,04
- Sur dotations aux amortissements et provisions	276 665,00	2 195 229,74	-1 918 564,74
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 619 857,70	6 715 792,47	-1 095 934,77
- Participation salariés fruits de l'expansion	-112 993,00	91 511,85	-204 504,85
- Impôts sur les bénéfices	0,00	3 442,00	-3 442,00
TOTAL DES CHARGES	122 491 740,38	125 843 009,63	-3 351 269,25
SOLDE CRÉDITEUR = BÉNÉFICE	11 575 594,22	5 595 517,53	5 980 076,69
TOTAL GÉNÉRAL	134 067 334,60	131 438 527,16	2 628 807,44

PRODUITS	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009	VARIATIONS
PRODUITS D'EXPLOITATION			
- Production vendue (Vente de terrain)	0,00	1 391 555,05	-1 391 555,05
- Récupération des charges locatives	21 296 731,13	20 213 080,36	1 083 650,77
- Production vendue (loyers)	82 240 675,21	79 919 369,34	2 321 305,87
- Production immobilisée	2 879 536,44	4 171 453,73	-1 291 917,29
- Subventions d'exploitation	519 335,35	336 280,30	183 055,05
- Reprises sur provisions et transfert de charges	8 301 382,01	5 249 591,23	3 051 790,78
- Autres produits	698 332,30	470 099,36	228 232,94
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	115 935 992,44	111 751 429,37	4 184 563,07
PRODUITS FINANCIERS			
- De valeurs mobilières de placement	900 274,88	934 376,37	-34 101,49
- Autres intérêts et produits assimilés	23 677,08	1 270 252,45	-1 246 575,37
- Produits nets/cess.valeurs mobil. de placement	54 088,27	216 672,28	-162 584,01
- Reprise sur dépréciation et transfert de charges	1 289 982,98	1 693 387,94	-403 404,96
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 268 023,21	4 114 689,04	-1 846 665,83
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
- Sur opérations de gestion	10 135,80	91 575,58	-81 439,78
- Sur opérations en capital	15 792 273,82	15 344 696,26	447 577,56
- Reprise sur provisions et transfert de charges	60 909,33	136 136,91	-75 227,58
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 863 318,95	15 572 408,75	290 910,20
TOTAL DES PRODUITS	134 067 334,60	131 438 527,16	2 628 807,44
SOLDE DÉBITEUR = PERTE	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	134 067 334,60	131 438 527,16	2 628 807,44

Extrait du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société anonyme d'HLM Batigère Nord-Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans :

- la note 7 de l'annexe concernant la non-application de la méthode préférentielle de comptabilisation des intérêts compensateurs et son impact sur la situation nette et le résultat de l'exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 7 de l'annexe des comptes 2010 expose les conséquences du maintien en charges à répartir des intérêts compensateurs qui ne constitue plus une méthode préférentielle, en application de l'avis du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité n° 99-A du 5 juillet 1999.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de la possibilité de maintenir la méthode prévue par la loi du 21 juillet 1994.

- La note 2 mentionne les « procédures judiciaires visant à obtenir réparation des vices cachés » du patrimoine acquis sur Mulhouse.

Nous avons contrôlé l'avancement des procédures juridiques et nous avons vérifié l'absence d'impact chiffrable dans les comptes 2010.

- La note n° 8 paragraphe « engagements financiers au titre des contrats d'échange de taux » de l'annexe des comptes 2010 présente à la date d'arrêté des comptes 2010, les impacts des contrats de SWAPS souscrits par Batigère Nord-Est.

Compte tenu des anticipations de taux retenues par les services financiers de la société, aucune provision pour risques n'a été comptabilisée.

Nous avons étudié les hypothèses retenues qui nous sont apparues cohérentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Nancy et Paris, le 23 mai 2011

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Didier Clément
Associé

Christian Bande
Associé

Société d'Expertise Comptable Economique et Financière SECEF

Marie-Louise Liger
Associée
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1. Avenant à l'accord cadre initialement signé le 3 décembre 2008 entre BATIGERE SAREL, BATIGERE NANCY, BATIGERE NORD-EST et PRESENCE HABITAT ; la modification porte sur la durée maximum du bail emphytéotique qui passe de 50 à 53 ans. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de BATIGERE Nord-Est, lors de sa séance du 26 avril 2010.

Les administrateurs communs concernés sont messieurs DUBAND et COCHET, madame PIARD et la Communauté Urbaine du Grand Nancy (CUGN).

1.2. Protocole foncier établi entre la Communauté Urbaine du Grand Nancy (CUGN), la ville de Saint-Max, le S.I.V.U. Saint Michel Jérico ainsi que l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et BATIGERE Nord-Est. Il prévoit une régularisation foncière à l'issue des travaux de construction de 68 logements collectifs répartis en 6 plots, sur le secteur Alexandre 1^{er} à SAINT MAX. Le protocole qui sera signé en 2011 a été autorisé par le conseil d'administration de BATIGERE Nord-Est, lors de sa séance du 23 juin 2010.

La Communauté Urbaine du Grand Nancy (CUGN) est membre du Conseil d'Administration de BATIGERE Nord-Est.

1.3. Acquisition auprès de la commune de Mont Saint Martin d'un terrain « Place de Liège », d'une surface totale de 1.709 m², cadastrée section AD parcelles n°133, sis à MONT SAINT MARTIN à l'euro symbolique plus les frais d'acquisition. Cette acquisition autorisée par le conseil d'administration de BATIGERE Nord-Est, lors de sa séance du 13 octobre 2010 sera signée en 2011.

La ville de Mont Saint Martin, représentée par madame LECLERC est administrateur de BATIGERE NORD-EST.

1.4. Cession à la MOSELLE MAISON FAMILIALE, de sept parcelles de terrain d'une surface totale de 859 m² (1 à usage de construction et 6 à usage de parkings), sises sur la commune de LAXOU, rue de Maxéville au prix de 464.250 Euros TTC selon l'acte du 17 décembre 2010. Cette cession a été autorisée par le conseil d'administration de BATIGERE Nord-Est, lors de sa séance du 13 octobre 2010.

Les administrateurs communs concernés sont mesdames PIARD, GLANOIS ROLLAND et monsieur MAS.

1.5. Protocole foncier établi entre la commune de Mont Saint Martin, BATIGERE Nord-Est et la MOSELLE MAISON FAMILIALE. Il prévoit une régularisation foncière à l'issue des travaux de construction de 24 logements intermédiaires et 43 logements individuels en VEFA, sur le secteur des Violettes à Mont Saint Martin. Le protocole qui sera signé en 2011 a été autorisé par le conseil d'administration de BATIGERE Nord-Est, lors de sa séance du 13 octobre 2010.

Les administrateurs communs concernés sont la ville de Mont Saint Martin, représentée par madame LECLERC, ainsi que mesdames PIARD, GLANOIS ROLLAND et monsieur MAS.

1.6. Cession à la commune de Mont Saint Martin, de deux parcelles de terrain, sises commune de MONT SAINT MARTIN, lieudit « rue de Verdun », cadastrées section AD n°447 et 448, d'une superficie totale de 1.325 m². Le conseil d'administration de BATIGERE Nord-Est lors de sa séance du 2 décembre 2010 a autorisé la cession qui n'est pas réalisée au 31 décembre 2010.

La ville de Mont Saint Martin, représentée par Mme LECLERC est administrateur de BATIGERE NORD-EST.

1.7. Signature d'une convention cadre de Gestion Urbaine de Proximité des quartiers dont l'objet est de définir les engagements des différents partenaires en matière de GUP sur les territoires du Grand Nancy. Cette convention sera signée avec différents partenaires dont la Communauté Urbaine du Grand Nancy (CUGN).

Le conseil d'administration de BATIGERE Nord-Est lors de sa séance du 2 décembre 2010 a autorisé cette convention qui représente une charge de 108.747 Euros sur l'exercice 2010.

La Communauté Urbaine du Grand Nancy (CUGN) est membre du Conseil d'Administration de BATIGERE Nord-Est avec son représentant monsieur BEGORRE.

2. Conventions nouvelles non préalablement autorisées

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 225-240 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Nous avons effectué les travaux que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

2.1 La convention de maîtrise d'ouvrage sociale signée avec AMLI (association pour l'Accompagnement et le Mieux-être et le Logement des Isolés) a été signée le 20 juin 2010. Cette convention prévoit la réalisation d'une enquête sociale auprès des locataires demeurant 8, 10 et 12 Rue Pierre Curie, quartier Cronenbourg à STRASBOURG ; elle porte sur l'analyse des attentes et besoins des locataires en matière d'amélioration et de travaux à réaliser dans leur logement. La facturation intervenue en 2010 au titre de cette convention est de 6.164 Euros.

Les administrateurs communs concernés sont madame PIARD et monsieur DUBAND.

2.2 Une convention a été signée le 12 mai 2010 avec AMLI (association pour l'Accompagnement et le Mieux-être et le Logement des Isolés) gestionnaire du Foyer des Remparts à LONGWY, pour le gardiennage du foyer pendant la durée des travaux dans le logement de fonction de la personne en charge du fonctionnement et de la surveillance du foyer. La facturation intervenue en 2010 au titre de cette convention est de 13.220 Euros.

Les administrateurs communs concernés sont madame PIARD et monsieur DUBAND.

2.3 Une convention a été signée le 26 mars 2010 avec la Communauté Urbaine du Grand Nancy (CUGN) pour définir les modalités techniques et financières de gestion des réseaux d'éclairage du quartier Mouzimpré à ESSEY LES NANCY. Aucune facturation n'est intervenue en 2010 au titre de cette convention.

La Communauté Urbaine du Grand Nancy (CUGN) est membre du Conseil d'Administration de BATIGERE Nord-Est avec son représentant monsieur BEGORRE.

3. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Le conseil d'administration de votre société, lors de sa séance du 31 mai 2005 avait autorisé la signature d'un mandat de gestion entre PRESENCE HABITAT et BATIGERE Nord-Est (ex BATIGERE NANCY) pour la gestion des logements très sociaux.

3.1 Le patrimoine concerné, qui est la propriété de BATIGERE Nord-Est, est confié en location à PRESENCE HABITAT ; cette dernière en assure la gestion locative moyennant une rémunération sur la base de 1.407€ / an. La convention a été validée par les services de la DDE et a donné lieu à une refacturation en 2010 pour un montant total de 16.180 Euros.

3.2 Le conseil d'administration de votre société tenu le 15 décembre 1998 a autorisé la conclusion de baux emphytéotiques avec les sociétés BATIGERE SAREL et BATIGERE NORD-EST (ex BATIGERE NANCY) en complément des opérations d'apports réalisées fin 1998.

La rémunération des baux s'effectue sur la base d'un transfert complet de l'exploitation des logements au preneur (quittancement, entretien, ...). Par ailleurs le bailleur refacture le coût des emprunts en cours de remboursement dans ses comptes (capital et frais financiers) et perçoit une redevance annuelle qui rémunère les fonds propres engagés dans l'opération. Cette rémunération est calculée sur le taux du livret A.

Pour les baux emphytéotiques conclus entre les sociétés BATIGERE Nord-Est (ex BATIGERE NANCY) et BATIGERE SAREL, les facturations suivantes sont intervenues en 2010 :

- le coût des emprunts refacturés s'élève à 2.811.074 Euros pour BATIGERE SAREL
- la redevance facturée à BATIGERE SAREL a été de 131.181 Euros

3.3 Le conseil d'administration de votre société (ex BATIGERE NANCY) avait autorisé, lors de sa séance du 15 octobre 2008 la signature d'un accord cadre relatif à la production de logements PLAI avec PRESENCE HABITAT.

Aucune refacturation n'est intervenue en 2010 entre les sociétés concernées.

3.4 Le conseil d'administration de votre société a autorisé le 3 avril 2008 (BATIGERE Nord-Est) et le 11 avril 2008 (ex BATIGERE NANCY), la signature d'une convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre des actions sociales de la SACIEST.

Au titre de l'année 2010 aucune facturation n'est intervenue entre les différentes sociétés.

3.5 Une convention pour l'équipement en conteneurs semi enterrés pour la collecte sélective des déchets ménagers dans l'habitat collectif a été signée le 13 mai 2008 entre la Communauté Urbaine du Grand Nancy (CUGN) et votre société (ex BATIGERE NANCY).

Aucune refacturation n'est intervenue en 2010 entre les sociétés concernées mais une charge à payer figure dans les comptes du 31 décembre 2010 pour 225.502 Euros.

3.6 Le conseil d'administration de BATIGERE Nord-Est, lors de sa séance du 21 décembre 2009 a autorisé la mise en place d'un mandat de gestion pour le Foyer de Personnes Agées « Les remparts » situé au n° 50 de l'Avenue du 8 mai 1945 à LONGWY. La convention initialement prévue avec PRESENCE HABITAT, a été conclue avec l'AMLI pour une durée de 12 ans à compter du 1er octobre 2009. La redevance annuelle, fixée en 2009 doit être réévaluée à l'issue des travaux de réhabilitation à réaliser sans pouvoir dépasser le montant de 133.000 Euros par an. Le montant de la facturation au titre de l'année 2010 est de 68.046 Euros.

3.7 Le conseil d'administration de BATIGERE Nord-Est (ex BATIGERE NANCY), lors de sa séance du 26 octobre 2009 a autorisé la cession d'une parcelle de terrains sur la commune de MAXEVILLE au bénéfice de la CUGN. La vente à la CUGN à titre gratuit n'est pas régularisée à la date du 31 décembre 2010.

3.8 Le conseil d'administration de BATIGERE Nord-Est (ex BATIGERE NANCY), lors de sa séance du 26 octobre 2009 a autorisé la cession de deux parcelles de terrains à usage de voirie, de parkings et d'espaces verts situés place de la république à HEILLECOURT au bénéfice de la CUGN. La signature de l'acte de cession à titre gratuit n'a pas été régularisée au 31 décembre 2010.

3.9 Le conseil d'administration de BATIGERE Nord-Est, lors de sa séance du 21 décembre 2009 a autorisé la cession d'une parcelle de terrains à bâtir situé Rue des Coquelicots à MONT SAINT MARTIN au bénéfice de la commune de MONT SAINT MARTIN dans le cadre de la construction de 13 logements neufs. La signature de l'acte de cession à titre gratuit a été réalisée le 22 décembre 2010.

Fait à Nancy et Paris, le 23 mai 2011

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Didier Clément
Associé

Christian Bande
Associé

Société d'Expertise Comptable Economique et Financière SECEF

Marie-Louise Liger
Associée
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

Résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2011

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2010 tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un résultat net de 11 575 594,22 €.

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de 11 575 594,22 € de la manière suivante :

- A la Réserve Légale : 578 779,71 €,
- A la Réserve « Plus values nettes sur cessions » : 8 327 922,73 €,
- A la distribution d'un dividende net de 0,01 € par action dont elle fixe la date de paiement à compter du 1er juillet 2011 : 153 723,76 €,
- A la Réserve de prévoyance : 2 510 000,00 €,
- Au compte report à nouveau : 5 168,02 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que le dividende distribué au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

Année	Dividende	
	Global	Par action
2007	171 155,60 €(*)	0,05 €
2008	171 155,60 €(*)	0,05 €
2009	-	-

* éligible à l'abattement de 40 %

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, déclare approuver les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts et sur proposition de l'actionnaire de référence, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Gérard REVERCHON, pour une durée de quatre ans.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts et sur proposition de l'actionnaire de référence, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de CILGERE, pour une durée de quatre ans.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

SIXIÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts et sur proposition des actionnaires visés au I-4° de l'article L 422-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de la VILLE de MONT-SAINT-MARTIN, pour une durée de quatre ans.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi, tous pouvoirs sont donnés aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée.



Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2011

Rapport du Conseil d'Administration

Direction

Eric BINDI
Directeur Général

Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Titulaire

SECEF
Titulaire

CABINET IGEC
Suppléant

Philippe GIBELLO
Suppléant

Conseil d'Administration

Dominique DUBAND
Président

BATIGERE-SAREL
*Administrateur représenté
par Marie-Noële PIARD*

CILGERE
*Administrateur représentée
par Florence GLANOIS-ROLLAND*

Jean-Charles COCHET
Administrateur

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY
Administrateur représenté par Henri BEGORRE

CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN
Administrateur représenté par Jean-Paul WIRTH

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DU BTP DE
MEURTHE-ET-MOSELLE**
Administrateur représenté par Philippe GRANGE

INTERPART
Administrateur représenté par Gérard GADRAT

VILLE DE LONGWY
Administrateur représenté par Edouard JACQUE

VILLE DE MONT-SAINT-MARTIN
Administrateur représenté par Claudine LECLERC

Claude GERARD
Administrateur

Daniel MAS
Administrateur

Georges MIRGAINE
Administrateur

Nicolas ZITOLI
Administrateur

Gérard REVERCHON
Administrateur

Houria MEDDOUR
Administrateur représentant les locataires

Robert GIOVANARDI
Administrateur représentant les locataires

Jeanne REDING
Administrateur représentant les locataires



**BATIGERE
NORD-EST**

Batigère Nord-Est
12 rue des Carmes
BP 750
54064 NANCY Cedex
Tél. 03 83 85 57 57
www.batigere.fr

